



Convention-cadre triennale fixant des objectifs et des moyens en soutien au développement économique du territoire période 2018 - 2020

Entre d'une part :

La Métropole de Dijon 40 avenue du Drapeau, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du2018,
Ci-après dénommée « Dijon Métropole » ou « la Métropole »,
D'une part,

Et d'autre part :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or, dont le siège social se situe 2 avenue de Marbotte, 21074 Dijon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Xavier MIREPOIX, dûment habilité aux fins des présentes,
D'autre part,

Ci-dessous ensemble désignées sous le terme « les Parties »

Il est convenu ce qui suit :

Rappel du contexte :

La montée en puissance du fait métropolitain depuis une vingtaine d'années touche désormais la zone urbaine dijonnaise. De nouvelles métropoles de taille moyenne telles que Dijon s'imposent dans le paysage français pour asseoir leur fonction économique et sociale de locomotive au sein des nouvelles grandes régions.

Parallèlement, les Chambres de Commerce et d'Industrie depuis la Loi de 2010 connaissent un recentrage de leurs fonctions support au sein des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie, et bénéficient d'une opportunité pour investir dans l'action locale aux côtés des nouveaux EPCI.

Ainsi, Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or affirment leur volonté d'une véritable « alliance métropolitaine » pour accélérer la capacité d'innovation, favoriser la création de richesses et d'emplois, et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires.

Elles décident d'inscrire les conditions d'un nouveau partenariat qui vise 4 objectifs principaux :

- Soutenir les entreprises et les compétences en place, (dans toutes les étapes de la vie des entreprises, de leurs dirigeants et de leurs collaborateurs)
- Relancer la croissance du bassin grâce à une politique d'attractivité économique beaucoup plus offensive (professionnaliser et anticiper les conditions d'accueil, intensifier et marketer la promotion du territoire)
- Accélérer l'innovation et l'emploi (identifier la mise en œuvre de projets structurants en relation avec la vie des entreprises)
- Fédérer les acteurs de l'ensemble du tissu économique, de la R&D, et de la formation supérieure.

Pour répondre à ces quatre objectifs majeurs, Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or attacheront un soin particulier à préciser la valeur ajoutée de leur proposition au regard des outils déjà en place, qu'ils soient développés par les collectivités, leurs agences, les organisations professionnelles, des associations d'acteurs issus de l'écosystème économique.

Dijon Métropole est un établissement public de coopération intercommunale, doté de la compétence développement économique.

La CCI Côte-d'Or est un établissement public chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services. Elle assure principalement les missions :

- d'observation et d'analyse comparative des atouts économiques du bassin
- d'appui, d'animation et de conseil auprès des porteurs de projets, créateurs, repreneurs, des cédants d'entreprises, et des entreprises en croissance ou en difficulté
- d'appui et de conseil pour le développement international en partenariat avec CCI International
- de formation professionnelle continue.

Cette convention-cadre doit permettre de répondre aux enjeux énoncés ci-dessus et peut renvoyer à des conventions spécifiques. Elle ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or. Elle peut faire l'objet d'avenants annuels en fonction de l'évolution des besoins.

La déclinaison opérationnelle du partenariat est systématiquement rédigée dans une fiche action qui se réfère aux grands objectifs et traduit au cas par cas les attendus de la coopération.

Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Par délibération en date du, la Métropole a ainsi décidé d'accorder à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or une subvention pour la mise en œuvre des actions ci-après décrites à hauteur de 430 370 € pendant les trois années de la présente convention.

1. Définir des objectifs communs et unir les moyens pour une animation économique axée sur l'économie de proximité et le développement durable :

Objet : Donner accès aux marchés publics de la collectivité locale aux entreprises locales

- ⇒ Former les entreprises aux méthodes de réponse aux marchés publics et apporter la connaissance du tissu d'entreprises à la Métropole pour favoriser « le sourcing » local.

Fiche action N° E.P 1.3

2. Agir en faveur du commerce et des services de proximité :

Objet : Fédérer les TPE du centre-ville et des quartiers à travers des actions collectives pour augmenter leur visibilité

La CCI Côte-d'Or et la collectivité accompagnent depuis de nombreuses années les unions commerciales dans leur développement en favorisant la promotion des activités commerciales de centre-ville et de proximité.

La CCI Côte d'Or et Dijon Métropole s'associent en mutualisant les moyens humains, techniques et financiers à l'échelle métropolitaine pour favoriser la professionnalisation de ces structures aux bénéfices de leurs adhérents et des clients.

Avec ces travaux Dijon Métropole bénéficie d'un tissu de TPE fédéré et performant capable de générer une plus forte fréquentation du centre-ville et accroître ainsi le rayonnement de la capitale régionale.

Fiche action N° E.P 2.2

Objet : Professionnaliser et sécuriser les TPE commerciales de l'agglomération dijonnaise

- ⇒ Véritables vitrines de la Ville, les commerces dijonnais sont le reflet de son dynamisme et de sa modernité. La CCI Côte-d'Or accompagne les commerçants et prestataires de services dans l'amélioration de l'accueil réservé à leurs clientèles locales et étrangères depuis l'aménagement de leur point de vente au conseil et à la relation client. Elle contribue également à leur mise en sécurité en s'impliquant sur la thématique depuis de nombreuses années aux cotés de la ville de Dijon avec l'accueil mensuel des réunions CPSQ centre-ville. Elle a également mis en place « Alerte Commerce » dès 2014 sur tout le département. Ce dispositif vise à alerter en temps réel par SMS les responsables des points de vente des méfaits commis à proximité pour maintenir leur vigilance.

Dijon Métropole contribue pour sa part à l'embellissement des rues commerçantes, pour apporter aux visiteurs un cadre agréable et propice à la découverte culturelle et au shopping et souhaite voir les efforts de la CCI sur la sécurité perdurer (714 adhérents à Alerte Commerce sur l'agglomération, 71 % de l'ensemble des adhérents).

C'est en travaillant dans un contexte partenarial public/privé que des résultats seront obtenus au bénéfice des TPE et des clients.

Fiche action N° E.P 2.3

Objet : Sensibiliser les professionnels aux changements d'habitudes de consommation

Les TPE commerciales doivent sans cesse savoir faire preuve d'adaptabilité à la clientèle pour rester compétitives dans un monde marchand en constante évolution et faire ainsi face à de nouvelles formes de concurrence.

Il est du ressort de la CCI Côte-d'Or d'identifier les sujets techniques sur lesquels il est nécessaire de travailler avec les TPE et de proposer des démarches de sensibilisation qui peuvent prendre différentes formes (soirées techniques, déplacements etc...).

La Métropole souhaite disposer sur son territoire de TPE commerciales modernes capables d'évoluer dans leur approche de la clientèle et sur les produits et services proposés de manière à développer et pérenniser le centre-ville marchand.

Fiche action N° E.P 2.4

Objet : Structurer le commerce de proximité sur la Métropole

L'offre commerciale d'une Métropole ne se résume pas à une bonne complémentarité entre centre-ville et zones périphériques. Il est vital qu'au-delà de ces grands pôles l'agglomération dispose d'un bon maillage commercial commune par commune avec des enjeux sociaux et humains forts notamment dans les quartiers « Politique de la ville ». La CCI Côte-d'Or a contribué et contribue notamment encore à travers des partenariats avec des collectivités (Talant, Dijon, Quétigny etc...) aux évolutions des offres commerciales dans le cadre d'opérations de réaménagement urbains. Elle se propose de poursuivre ces accompagnements dans le cadre de la convention de partenariat.

Dijon Métropole a besoin sur son territoire d'un commerce de proximité pérenne apportant le service nécessaire à la population. La collectivité peut s'appuyer sur la CCI qui déploie un soutien technique apprécié aux communes.

Fiche action N° E.P 2.5

Objet : Renforcer les liens avec les acteurs du Tourisme

Le renforcement de la fréquentation touristique constitue un axe fort de développement pour la Métropole dans les prochaines années avec des projets importants comme la Cité Internationale de la Gastronomie et du vin ou bien encore la reconnaissance des Climats de Bourgogne Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La CCI accompagne individuellement et collectivement les professionnels de ce secteur d'activité notamment dans le cadre de démarches de professionnalisation et travaille avec la collectivité à une bonne appropriation par les entreprises de ces projets et de leurs enjeux.

La Métropole a besoin d'avoir sur son territoire des entreprises fédérées, parfaitement informées de ses projets touristiques et disposées à en mesurer l'impact économique.

Fiche action N° E.P 2.6

3. Préserver le tissu et les emplois des PME de la Métropole :

Objet : Devenir proactif et conserver les savoir-faire locaux : soutenir la transmission-reprise des PME à enjeu

- ⇒ Identifier les entreprises à enjeu devant être cédées, qualifier les repreneurs pour créer les meilleures conditions de reprise et de développement pérenne sur le territoire. La CCI Côte-d'Or bénéficie d'une connaissance de l'offre et de la demande. Elle consolide un niveau d'information sur les entreprises à céder, elle identifie des repreneurs à fort potentiel, tout en ayant la capacité à faire intervenir tous les partenaires experts dans les cessions/ reprises. Dijon Métropole a grand intérêt à maintenir les activités et les compétences associées sur le bassin, qui sont à la fois son histoire économique et son avenir en évitant toute rupture de chaîne de valeur.

Fiche action N° E.P 3.1

Objet : Soutenir l'initiative entrepreneuriale grâce à une plateforme de financement participatif

En élargissant les modalités de financement des projets de création-reprise d'entreprise au financement participatif et en les inscrivant sur une logique de marketing digital, c'est tout le territoire et ses acteurs qui ont accès au projet et se sentent investis pour le soutenir. La CCI Côte-d'Or développe la plateforme CO CCI GO afin d'offrir plus de visibilité et de créer un effet de levier au lancement et à la croissance rapide en agissant sur la confiance des partenaires. Pour Dijon Métropole, le financement participatif sur le net offre une visibilité supplémentaire, une image de Métropole dynamique qui sait prendre des risques.

Fiche action N° E.P 3.2

1. Renforcer la connaissance et l'analyse pour anticiper le développement économique : Observatoire et études

1.1. PLUI hd

Objet : Anticiper le développement économique dans les documents d'urbanisme

Tout plan local d'urbanisme intègre au développement des futurs quartiers celui des activités commerciales, industrielles et de services, comme celui des flux de déplacement. La CCI Côte-d'Or bénéficie de compétences spécifiques sur le volet développement commercial par sa connaissance de l'offre de centre-ville, des pôles commerciaux périphériques, de l'évolution des pratiques des consommateurs mais aussi du tissu des PME de l'agglomération, des zones d'activités économiques et des besoins en terme de développement économique à moyen terme. Dijon Métropole veille à l'harmonisation de l'habitat et des activités sur son périmètre, en recherchant mixité sociale et professionnelle avec des déplacements optimisés.

Fiche action N° E.A 1.1

1.2. Connaissance du tissu économique

Objet : Approfondir la connaissance des filières d'excellence de la Métropole en les cartographiant :

La Métropole axe son développement économique autour de 3 filières d'excellence : la santé, l'agroalimentaire et le numérique. Il s'agit de secteurs d'activités très vastes qu'il convient de parfaitement connaître afin de prendre les bonnes décisions en termes d'accompagnements techniques, d'équipements dédiés mais aussi de marketing territorial. Dijon Métropole s'appuie sur cette analyse réalisée par la CCI en lien avec ses services économiques pour construire son développement économique.

Fiche action N° E.A 1.2.1

Objet : Définir et optimiser les « atouts économiques » du territoire : la chaîne de valeur compétitive

- ⇒ L'analyse des filières d'excellence selon la méthode « chaîne de valeur » permet d'appréhender de manière globale les relations entre les acteurs, de l'amont à l'aval. La chaîne de valeur apporte une connaissance fine de l'écosystème de la filière et permet d'identifier pistes de développement et points de vigilance (chainons manquants, goulets d'étranglement ...).

- ⇒ La CCI Côte-d'Or travaille selon cette méthode d'analyse de la chaîne de valeur des entreprises de son territoire. Cette méthode permet d'identifier les marges de progrès et de développement de chaque filière où sous filière d'excellence et d'alimenter les arguments de marketing territorial.
- ⇒ Le partenariat sur cette approche participera à la construction d'outils opérationnels pour la recherche d'investisseurs dans une logique, soit de complémentarité aux filières d'excellence, soit de renforcement qui vient consolider des logiques de clusters qui apportent une puissance collective aux entreprises et à la Métropole.
Dijon Métropole, par cette clé de lecture, peut proposer à tout investisseur un ensemble de fournisseurs, clients, partenaires, acteurs qui faciliteront le choix de s'implanter sur la Métropole et favorise également l'identification de projets de développements endogènes.

Fiche action N° E.A 1.2.2

Objet : Observer pour connaître et comprendre les évolutions du tissu économique local

- ⇒ L'observation économique est un outil d'aide à la décision des politiques publiques au soutien au développement économique qui nécessite une double entrée pour être efficace : elle doit s'inscrire dans la durée pour comparer les évolutions dans le temps, comme elle doit comparer des indicateurs locaux avec ceux des concurrents. Elle doit répondre à des objectifs pré-établis entre décideurs et acteurs pour pouvoir mesurer ces évolutions et arbitrer. La CCI Côte-d'Or bénéficie d'une base de données riche en matière d'observatoire du commerce notamment, mais qui peut être renforcée suivant les choix retenus par la Métropole.
- ⇒ Par son nouveau statut de Métropole, certains indicateurs d'impact doivent être mesurés pour garantir des fonctions métropolitaines et constituent des outils d'aide à la décision sur le moyen et long terme.

Fiche action N° E.A 1.2.3

1.3. International

Objet : Entreprises à capitaux étrangers : menaces et opportunités pour la Métropole

- ⇒ Les entreprises dépendantes de capitaux étrangers représentent un risque plus fort de départ et de fermeture de site. La CCI Côte-d'Or établit régulièrement un état des lieux afin de connaître ce risque et d'agir en faveur des besoins du directeur du site. Il doit aussi devenir ambassadeur de son site pour attirer d'éventuels investissements de la part de son groupe, au bénéfice du maintien des activités et compétences. Généralement de plus grande taille que la moyenne, ces entreprises ont un passé industriel lourd sur le bassin et représente pour la Métropole une menace de perte d'emplois et de culture industrielle.

Fiche action N° E.A 1.3.1

Objet : Identifier et accompagner les entreprises exportatrices du bassin

- ⇒ Par l'observation du taux d'exportation des entreprises locales, c'est toute la dynamique de l'entreprise qui est évaluée. La CCI Côte-d'Or agit, grâce à CCI International, en faveur de la découverte de nouveaux marchés et conseille toute entreprise dans l'administration de l'exportation de ses produits. Dijon Métropole peut s'appuyer sur cette connaissance pour évaluer la dynamique de ses entreprises et pour développer ses relations économiques avec des collectivités partenaires à l'étranger

Fiche action N° E.A 1.3.2

1.4. Immobilier

Objet : Observer pour connaître et anticiper les évolutions des politiques foncières et de bâti en faveur des activités professionnelles

L'observation du foncier et de l'immobilier d'entreprise demande un travail d'expert de recueil des données techniques afin de mettre à disposition de tout investisseur une offre potentielle d'installation. La CCI Côte-d'Or a développé cette connaissance en partenariat avec le Grand Dijon, les professionnels de l'immobilier et l'ensemble des EPCI de Côte-d'Or afin d'apporter une vision globale et complémentaire des offres sur la Métropole et le département. Elle met à disposition du développement endogène et exogène de la collectivité ses connaissances techniques.

Par son positionnement métropolitain, Dijon remplit une fonction primordiale pour la grande Région dans l'attractivité et le rayonnement du territoire. L'enjeu est prioritairement d'attirer de nouvelles activités à travers une vision et une planification partagée de l'aménagement du territoire, tout en offrant des possibilités de relocalisation aux activités existantes.

Fiche action N° E.A 1.4.1

Objet : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville

Le renforcement de l'attractivité de Dijon Centre-Ville constitue un axe majeur de développement pour la Métropole. Il convient pour atteindre cet objectif de mettre en place une politique immobilière susceptible d'attirer les enseignes. La CCI Cote d'Or dispose d'une expertise lui permettant, en collaboration avec la collectivité, de mettre en place une politique dynamique en direction d'investisseurs et de développeurs d'enseignes.

Dijon Métropole souhaite assumer pleinement son statut de capitale régionale et doter l'agglomération d'une attractivité commerciale performante capable de drainer des consommateurs de toute la région.

Fiche action N° E.A 1.4.2

2. Agir en faveur de l'attractivité, la promotion et le rayonnement économique :

La concurrence entre les territoires métropolitains impose à l'ensemble des acteurs du développement économique de mettre en place un processus efficace d'accueil, d'accompagnement technique, de conseil pour informer et orienter l'investisseur dans son projet. La CCI Côte-d'Or est identifiée comme source d'information, de conseil et d'accompagnement de projets endogènes et exogènes par Business France, les agences de Développement et les collectivités locales

Dijon Métropole souhaite s'appuyer sur les services prodigués par la CCI en matière de conseil aux investisseurs en lien avec les services économiques de la Métropole.

Aucun prospect ne doit être perdu. DM et la CCI s'accorde sur le processus d'accueil et d'accompagnement des investisseurs endogènes et exogènes au bénéfice de leur projet en optimisant les ressources et les compétences.

Objet : Valoriser et marketer l'offre foncière et immobilière de la Métropole sur le net

A partir d'un travail d'expertise terrain sur l'offre, la mise en avant structurée de cette offre est indispensable pour l'accueil de nouveaux investisseurs endogènes et /ou exogènes.

La CCI Côte-d'Or dispose d'une expertise reconnue dans la connaissance de cette offre et sa valorisation numérique à travers son site Invest' in Côte-d'Or.

Elle met à disposition de la Métropole son outil numérique de valorisation des offres immobilières et foncières et en assure pour elle la gestion.

Elle valorise par ailleurs sur ce site les filières d'excellence de l'agglomération dijonnaise.

Dijon Métropole Développement dispose avec ce support d'un moyen technique performant pour promouvoir auprès d'investisseurs les offres foncières et immobilières de l'agglomération.

Fiche action N° E.A 2.1

Objet : Valoriser et marketer l'offre foncière et immobilière de la Métropole sur les salons professionnels

Investir dans une politique offensive de valorisation du territoire économique et de recherche d'investisseurs nouveaux positionne le bassin dans une dynamique très positive pour l'ensemble des acteurs : tous ceux de la formation initiale et continue, ceux de l'emploi, les entreprises locales et les investisseurs français et étrangers. La CCI Côte-d'Or contribue à cette valorisation en développant un service d'accueil et de prospection de tout nouvel investisseur « Invest in Côte-d'Or » accessible par le net comme en présentiel.

Dijon Métropole de son côté affiche une ambition forte de gagner et maintenir sa place parmi les nouvelles Métropoles françaises à travers un plan marketing puissant autour de la nouvelle marque « **Just Dijon** ». La participation de Dijon Métropole sur des salons de professionnels ciblés est un enjeu clé dans l'implantation d'activités nouvelles. Elle s'appuie sur la CCI pour le ciblage, la participation et/ou le visitorat de salons (filières d'excellences notamment).

Fiche action N° E.A 2.2

Objet : Développer les coopérations internationales en s'appuyant sur les relations privilégiées de la Ville de Dijon

Les anciens jumelages représentent potentiellement une entrée privilégiée en matière de relations économiques. La CCI Côte-d'Or, grâce à CCI international, propose un programme annuel de missions à l'étranger sur lesquelles la Métropole peut s'appuyer pour faire valoir « Just Dijon ». Lors de déplacements à l'étranger de délégations du Président de la Métropole ou de ses représentants, la CCI Côte-d'Or peut mobiliser des dirigeants d'entreprises pour accompagner ces délégations et porter la voix de l'entreprise. Et réciproquement, Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or peuvent valoriser « Just Dijon » lors de visites de délégations étrangères en s'appuyant sur le réseau d'entreprises animés par la CCI Côte-d'Or.

Fiche action N° E.A 2.5

Objet : Former à l'accueil des touristes : professionnaliser autour de la relation client

La compétitivité de nos entreprises passe aussi par la rénovation des « compétences client » à tous les niveaux de l'organisation pour en faire davantage une constante préoccupation. Être compétitif dans un marché mondialisé, c'est non seulement commercialiser des produits et services de qualité au bon prix, mais c'est aussi savoir apporter de la valeur par la qualité de « l'expérience client ». Viser l'excellence de la Relation Client c'est démontrer une capacité à développer les compétences de ses salariés « en continu ». Pour la Métropole, la relation Client est un facteur clé de succès dans la réussite des projets touristiques tels que la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, les Climats de Bourgogne, la zone touristique du centre-ville.

Un partenariat étroit avec **Créativ'** est en cours de construction consacrée à la montée en compétences des salariés autour de la relation clients, en particulier pour les secteurs du commerce et du tourisme.

Fiche action N° E.C 1.1

Objet : Accompagner les clubs d'entreprises sur le volet de la gestion des emplois et des compétences

Il s'agit d'accompagner les dirigeants d'entreprise pour anticiper les mutations actuelles et futures, de mener une réflexion sur l'adaptation des emplois et des compétences, d'apporter un soutien technique RH, de valoriser les bonnes pratiques afin d'en faciliter le transfert, de créer du lien et des échanges entre les entreprises, afin de favoriser leur pérennisation et leur développement, dans un objectif de compétitivité et de digitalisation de leurs métiers et de leurs pratiques RH. En animant une « approche inversée » qui part du besoin en compétences des entreprises, le bassin métropolitain offre de meilleures garanties aux demandeurs d'emploi ou à tous salariés en demande d'évolution pour trouver un poste ou une fonction en entreprise préparée et valorisée par l'employeur.

Favoriser la coopération inter-entreprises et la solidarité territoriale : animation des Clubs d'entreprises. La CCI Côte-d'Or assure une animation au quotidien des Clubs d'entreprises afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques, trouver des solutions collectives et mutualisées, être à l'écoute de chaque dirigeant. Pour la Métropole, les Clubs sont garants d'un investissement des dirigeants sur le territoire, d'un attachement et d'un sentiment identitaire vecteur de sédentarisation, ainsi que de la recherche de solutions partagées à travers du bénévolat.

Fiche action N° E.C 1.2

Objet : Favoriser la relation « Jeunes – Entreprises »

Le projet « Relation Jeune-Entreprise » a pour ambition de permettre une orientation éclairée et choisie des jeunes et ainsi faciliter l'intégration durable des jeunes dans les entreprises. Pour cela, ce projet se fixe comme objectifs de :

- démystifier le monde économique en améliorant la connaissance de l'entreprise, ses métiers, ses codes, les formations et les débouchés ;
- favoriser les échanges entre les jeunes et les professionnels ;
- placer les acteurs au centre du projet : jeunes, parents, entreprises ;
- être innovant en abordant la relation Jeune-Entreprise de manière moins académique et plus proche des attentes des publics, notamment via les nouveaux modes de communication.

La cible, ce sont les jeunes scolarisés ou suivis par la Mission Locale, leurs parents, les entreprises

Fiche action N° E.C 1.3

=> Une convention spécifique est en cours d'élaboration le volet emploi-compétence formation continue – « Ecole des usages du numérique » et sur le volet relation « Ecole /entreprise ».

Ceci ayant été exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à communiquer sur tous les supports, numériques, papiers... le soutien de Dijon Métropole par la présence de son logo, ou à citer lors de conférence de presse, de discours et autres interventions publiques l'accompagnement de Dijon Métropole dans l'opération.

Pour toute opération dont la mise en œuvre a été validée par les deux partenaires, la CCI Côte-d'Or déterminera avec Dijon Métropole la place du logo sur les supports.

De son côté, Dijon Métropole contribue techniquement et financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du pourannée, soit jusqu'au

ARTICLE 3 – MODALITES DE LA CONVENTION

Au titre de la présente convention, la Métropole octroie à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or une subvention pour la mise en œuvre d'actions à hauteur de 390.370 € (à préciser à partir des fiches actions) pendant les trois années de la présente convention.

Ce montant global se décline par fiche actions suivant une répartition des moyens humains et financiers mobilisés par chaque partie (cf Fiches Actions en annexe).

ARTICLE 4 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'engage à utiliser les participations allouées par la Métropole aux fins exclusives de réaliser ce plan d'actions.

Le montant des dépenses et de la participation de la Métropole est établi de la façon suivante :

Le montant total de la participation de la Métropole est de 430.370 € maximum.

Cette somme sera versée selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20 % soit un montant de 86.000 € à la notification de la présente convention,
- le versement du solde sera conditionné à l'examen du bilan des actions adressé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or à la Métropole. Son montant sera calculé au prorata des objectifs atteints.

La CCI 21 et Dijon Métropole feront une fois par an le bilan de la mise en œuvre du partenariat, objet de la présente convention, permettant ainsi de l'évaluer, de le valoriser et de le prolonger au mieux l'année suivante.

La convention peut faire l'objet d'avenants annuels en fonction de l'évolution des besoins.

La contribution financière sera créditée au compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or selon les procédures comptables en vigueur.

En accord avec le Trésorier Payeur Général, les versements seront effectués sur le compte ci-dessous :

Nom de la Banque	Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution du programme d'actions pour une raison quelconque, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or devra informer la Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige portant sur l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent de rechercher un règlement du différend à l'amiable, préalablement à toute saisine du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Dijon le
en deux exemplaires originaux

Xavier MIREPOIX
Président
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Côte-d'Or

François REBSAMEN
Président
Dijon Métropole

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA METROPOLE.

E.A 1.1

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Métropole est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un document d'orientation majeur pour l'agglomération au sein duquel il convient d'anticiper le développement économique dans son ensemble sur le moyen et long terme.

Objectifs :

Créer les conditions au sein de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'un développement économique durable, fort et ambitieux de la Métropole à travers sa rédaction.

Contenus :

La CCI Côte-d'Or s'investit en amont de la validation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aux côtés de la Métropole et du cabinet EAU dans la réflexion sur les thématiques commerciales, industrielles et foncières.

MAITRISE D'OUVRAGE :

Dijon Métropole.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes	3.000 € (5 j)	/	/
Animation	1.200 €	/	/
Total	4.200 €	/	/

CALENDRIER ENVISAGE :

Sur l'année 2018.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Cabinets d'Etudes.

EVALUATION

Intervention ponctuelle de la CCI 21 en soutien technique de la Métropole et du cabinet d'études sur le projet de PLUI.

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

**CONNAISSANCE ET SUIVI DES FILIERES D'EXCELLENCE DE LA METROPOLE
(AGRO-ALIMENTAIRE, SANTE, NUMERIQUE).**

E.A 1.2.1

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Dijon Métropole doit maîtriser au mieux la connaissance de son tissu d'entreprises locales afin d'appuyer sa politique de marketing territorial sur les filières d'excellence que sont la santé, l'agroalimentaire et le numérique.

Objectifs :

Disposer d'un outil fiable et opérationnel de présentation d'une filière et de sa dynamique sur le territoire de Dijon Métropole.

Les éléments de la cartographie d'une filière pourront alimenter un argumentaire marketing ciblé

Contenu par filière :

- Définition conjointe CCI21 et Dijon Métropole du périmètre de la filière
- Choix conjoint et mobilisation des partenaires à impliquer (branches professionnelle, pôle de compétitivité ou cluster, club sectoriel, ...)
- Constitution du fichier des entreprises :
 - . identité,
 - . coordonnées,
 - . effectifs,
 - . catégorisation des entreprises (sous-filière).
- Représentation spatiale de la présence des entreprises par catégorie
- Données économiques (nb établissements, emplois de la filière (nb, catégorie) (si partenariat URSSAF), taux de pérennité, indices de spécificités (selon la définition de la filière), CA export selon les informations disponibles

- R&D selon les informations disponibles
- Perspectives de la filière.

Il s'agit d'un travail qui repose sur la compilation et l'analyse de différentes sources d'informations. Ce travail n'est pas basé sur des enquêtes en face à face.

Les résultats de ce travail constitueront la matière première d'un travail marketing à réaliser par ailleurs.

Il appartient à Dijon Métropole de définir l'ordre de réalisation des cartographies des 3 filières d'excellence retenues.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etude :	9 900 € (16.5 j)	11 100 € (18.5 j)	/
Animation :	1 200 € (2 j)	600 (1 j)	/
TOTAL :	11 100 €	11 700 €	/

CALENDRIER ENVISAGE :

Il faut compter de 6 à 10 mois par cartographie. Ainsi, les cartographies des 3 filières d'excellence peuvent être réalisées dans un délai de 24 mois environ.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.

CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Branches, Banque de France, partenaires de l'innovation, partenaires de la recherche et de la formation.

EVALUATION

Bilan réalisé au terme de chaque cartographie dynamique et projections sur les cartographies suivantes.

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

REALISATION DE CHAINE DE VALEURS DE SOUS-FILIERES D'EXCELLENCE DE LA METROPOLE (AGRO-ALIMENTAIRE, SANTE, NUMERIQUE).

E.A 1.2.2

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Dijon Métropole souhaite appuyer sa politique de marketing territorial sur les 3 filières d'excellence que sont la santé, l'agroalimentaire et le numérique.

Objectifs :

Cette fiche vient en complément du travail de cartographie des filières d'excellence.

Approfondir la connaissance d'une sous-filière d'excellence selon l'approche chaîne de valeur par une analyse des 7 dimensions :

- 1ère dimension : INTRANTS ET FOURNITURES
- 2ème dimension : CAPACITÉ DE PRODUCTION ET TECHNOLOGIE
- 3ème dimension : MARCHÉS FINAUX ET COMMERCE
- 4ème dimension : GOUVERNANCE DE LA CHAÎNE DE VALEUR
- 5ème dimension : PRODUCTION DURABLE ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- 6ème dimension : FINANCEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR
- 7ème dimension : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE.

Cette méthode permet d'avoir une vision globale et précise de la dynamique d'une filière, de ses attentes et de ses manques, voire identification de chaînons manquants.

Contenu par sous-filières :

- Définition du périmètre de la sous-filière (à partir de ce qui ressort des cartographies)
- Choix des partenaires à impliquer (branches professionnelle, pôle de compétitivité ou cluster, club sectoriel, ...)

- Constitution du fichier des entreprises ciblées
- Enquête terrain (campagne de rendez-vous entreprises en face à face) :
 - . création d'un questionnaire entreprise,
 - . préparation des « enquêteurs » à la campagne de rendez-vous,
 - . réalisation des rendez-vous,
 - . consolidation des réponses.
- Rencontre des acteurs de la gouvernance de la sous-filière
- Réalisation d'une analyse financière de la sous-filière
- Réalisation d'une étude des tendances de marché de la sous-filière
- Rédaction du rapport de synthèse mettant en avant, à la fois, les pistes de progrès des entreprises à titre individuel mais également des pistes d'actions collectives pour la filière. Le cas échéant, un chapitre traitera des chaînons manquants. Ce rapport constituera une base intéressante à retravailler dans une démarche marketing.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etude :	900 € (1.5 j)	16 200 € (27 j)	15 300 € (25.5 j)
Animation :	1 800 € (3 j)	17 400 € (29 j)	15 600 € (26 j)
TOTAL :	2 700 €	33 600 €	30 900 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Dès que la première cartographie d'une filière d'excellence est terminée, le travail de chaîne de valeur peut commencer sur l'une des sous-filières jugée à enjeu ou à potentiel. Il faut envisager 12 mois minimum pour réaliser une chaîne de valeur.
2019 – 2020.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Branches, pôles de compétitivité, partenaires de l'innovation.

CO FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

EVALUATION

Mesure par les 2 partenaires du caractère opérationnel de l'outil déployé à l'issue de la réalisation de chacune des chaînes de valeurs.

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

OBSERVATOIRE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE ET DE SERVICES DE LA METROPOLE ET SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL.

E.A 1.2.3

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La Métropole doit prendre des décisions stratégiques pour son développement commercial et touristique dans les prochaines années. La collectivité a donc besoin à court terme d'un outil opérationnel lui permettant de concevoir et valider des axes de développement, de planifier ce développement à moyen terme en préservant les grands équilibres entre les différents commerciaux.

Il est essentiel que la Métropole puisse s'appuyer pour la prise de ces décisions sur des éléments techniques issus d'une démarche construite dans le cadre d'un Observatoire du Commerce, complété d'un volet touristique avec l'arrivée de la Cité de la Gastronomie.

Objectifs :

Doter la collectivité d'un schéma de développement commercial lui permettant d'orienter ses décisions en la matière.

Conforter et renforcer techniquement l'observatoire de l'activité commerciale et de services pour apporter à la collectivité des éléments objectifs et opérationnels pour ses prises de décisions.

Contenu :

- Réalisation d'un diagnostic prospectif pour définir les orientations du développement commercial de la Métropole

- Mise en place d'un Système d'Information Géographique de l'offre commerciale partagée : UbiBox développé sur Dijon Métropole. Géolocalisation exhaustive de l'offre commerciale à la cellule. Développement d'une application permettant d'alimenter la base de données de manière collaborative.
- Édition d'un Atlas de l'offre commerciale à destination des collectivités, des développeurs et des porteurs de projets sous format papier et numérique.
- Renforcement de l'échantillonnage de l'étude sur les flux de consommation permettant d'analyser de manière fine les habitudes de consommation à l'échelle de la métropole.
- Édition d'un bulletin de conjoncture trimestriel (note de conjoncture, vacance commerciale, flux piétons etc...).
- Intégration dans l'observatoire de l'immobilier d'entreprise IMDEX du volet commerce. Intégration de l'étude sur les valeurs locatives et actualisation dans la durée (document spécifique commerce). Projet présent dans fiche Attractivité.
- Travail sur l'adéquation de l'offre existante tant au niveau des commerces que des restaurants par rapport aux attentes et besoins des touristes (en lien avec les enquêtes et études menées par l'OT Dijon Métropole).

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes : Observatoire	28 800 € (48 j)	30 000 € (50 j)	24 000 € (40 j)
Etudes : Schéma de Développement Commercial	15.000 € (25 j)		
Débours / investissements	3 400 €	1 000 €	32 000 €
Animation	0 €	0 €	0 €
Total	47.200 €	31 000 €	56 000 €

CALENDRIER ENVISAGE :

2018, 2019, 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Shop In Dijon, Office de tourisme, syndicats, clubs d'entreprises.

EVALUATION

Bilan annuel entre les 2 partenaires sur l'avancée des travaux et l'évolution éventuelle des priorités pour l'année suivante.

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

ENTREPRISES A CAPITAUX ETRANGERS : MENACES ET OPPORTUNITES POUR LA METROPOLE

E.A 1.3.1

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La présence d'entreprises à capitaux est un indicateur de l'attractivité d'un territoire. Cela peut aussi être une menace de délocalisation de sites industriels face à un actionariat majoritairement étranger. De plus grande taille que la moyenne des entreprises indépendantes, ces sites représentent un poids et une qualité de main d'œuvre importants et une histoire sociale du bassin.

Objectif :

- Connaître techniquement et statistiquement les principales entreprises industrielles à capitaux étrangers implantées en Côte-d'Or et plus spécifiquement sur la Métropole Dijonnaise, mesurer le poids qu'elles représentent.
- Nouer des relations privilégiées avec les dirigeants de ces sites afin d'anticiper tout projet d'investissement ou de délocalisation de tout ou partie de leurs activités.

Dans un contexte d'internationalisation de l'économie, la forte présence de groupes étrangers constitue une véritable vitrine qu'il est important de valoriser auprès des développeurs et des investisseurs, afin de susciter leur intérêt pour la Métropole Dijonnaise.

Contenu :

Fiches détaillées, données individuelles sur les entreprises comportant les informations suivantes : tête de groupe, pays d'appartenance, secteur d'activité, composition de l'actionariat, n° SIRET, statut, adresse, téléphone, fax, site internet, activité, forme juridique, capital, effectif, chiffres d'affaires, résultat, rentabilité nette, taux d'exportation, taux de valeur ajoutée.

Proposition :

- Possibilité de créer un document spécifique à usage de communication incluant des données consolidées (éléments statistiques, cartographie...).
- Invitation en alternance par le Président de la Métropole et par le Président de la CCI d'une dizaine de dirigeants de ces sites afin d'établir des relations de confiance et de compréhension de leurs stratégies en lien avec le territoire.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes :	/	13.200 € (22 j)	/
Débours :	/	2.600 €	/
TOTAL :	/	15.800 €	/

CALENDRIER ENVISAGE :

2018 - 2019 – 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Etudes :

- Métropole : 70 %
- CCI Côte-d'Or : 30 %

Invitation annuelle :

Chaque partenaire hôte d'accueil assure le financement en alternance.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Entreprises de l'agglomération.
Les services des Cabinets et DG.

EVALUATION

Bilan réalisé après l'actualisation du support et mesure du caractère opérationnel de cet outil, notamment dans le cadre de décisions économiques prises par de grands groupes sur l'agglomération ou lors d'échanges économiques internationaux initiés par la Métropole.

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EXPORTATRICES DU BASSIN.

E.A 1.3.2

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

L'export est un indicateur de la dynamique de l'entreprise. L'enjeu de conquêtes de nouveaux marchés à l'international est lié à celui de développer et d'améliorer ses activités sur le bassin, notamment sur ses fonctions supports (logistique, secrétariat, RH, qualité ...). De plus, la connaissance fine des marchés à l'export des entreprises locales est un élément sur lequel la collectivité peut capitaliser lors de déplacement à l'étranger ou lors de l'accueil de délégations étrangères.

Objectifs :

Identifier les caractéristiques des entreprises exportatrices présentes sur Dijon Métropole, dans le but de développer des partenariats ou échanges entre Dijon Métropole, les entreprises locales et les pays identifiés. Favoriser les opportunités de développement des entreprises du territoire vers ces pays.

Contenu :

Données individuelles sur les entreprises exportatrices (périmètre de Dijon Métropole).

Mise à jour fichier du fichier d'entreprises comportant les données suivantes :

- Raison sociale
- Enseigne
- Code NAF
- Secteur d'activité
- Adresse

- Nom du dirigeant
- Téléphone
- Rang national
- % CA export
- Pays export
- Produits exportés
- Nom du responsable export
- Site internet
- E-mail

Ceci nécessitera de mener une étude spécifique auprès d'un panel de 150 entreprises.

Détail de la prestation :

- Elaboration du questionnaire
- Administration des questionnaires
- Saisie des questionnaires
- Traitement et analyse statistique des résultats

Proposition :

Possibilité de créer un observatoire à usage de communication incluant des données consolidées (éléments statistiques, cartographie...).

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etude	10 800 € (18 j)		10 800 € (18 j)
Animation	1 200 € (2 j)		1 200 € (2 j)
Investissements / Débours	3 400 €		3 400 €
TOTAL	15.400 €		15.400 €

CALENDRIER ENVISAGE :

2018, 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.

CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

CCIR, Douanes.

EVALUATION

Bilan réalisé après réalisation du support et mesure du caractère opérationnel de cet outil, notamment lors d'échanges économiques internationaux initiés par la Métropole.

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

IMDEX : OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES.

E.A 1.4.1

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

« IMDEX », l'observatoire de l'Immobilier d'Entreprises a été initié et créé en 2017 par la CCI en partenariat avec les principaux professionnels de l'immobilier d'entreprises locaux et nationaux. Il fait partie intégrante de la démarche d'accueil et de promotion d'Invest' In Côte-d'Or, service de la CCI 21, qui collabore déjà avec la Métropole.

Dijon est l'une des rares métropoles à ne pas disposer de ce type d'outil nécessaire en termes d'attractivité économique et de suivi des tendances et marchés.

Objectifs :

Doter la Métropole d'un outil technique de référence partagé entre la CCI et la collectivité susceptible de constituer dans la durée un atout différenciant pour des investisseurs endogènes et exogènes.

Perfectionner l'outil dans le temps en agrégeant un plus grand nombre de volumes d'affaires, et à terme étendre son périmètre d'intervention à toutes activités commerciales.

Contenus :

Production de données objectives et valorisantes en matière de dynamiques d'implantations d'entreprises (volumes transactés, prix pratiqués, offre disponible, etc ...) sur les marchés de bureaux, locaux d'activités entrepôts et locaux commerciaux de plus de 300 m² en pôle de périphérie.

Mutualisation souhaitée de données entre Dijon Métropole et CCI 21 pour compléter l'analyse marché annuelle.

Organisation d'1 évènement annuel lié à la mise à jour et à la publication des volumes de transactions auprès d'un public de professionnels.

Réalisation, publication, impression, diffusion physique et numérique de l'étude IMDEX en N-1 auprès des acteurs de l'immobilier d'entreprise.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes	16 500 € (27.5 j)	20 700 € (34.5 j)	20 700 € (34.5 j)
Débours / investissements	7.850 €	5.850 €	5.850 €
Animation	3.000 € (5 j)	3.000 € (5 j)	3.000 € (5 j)
Total	27.350 €	29.550 €	29.550 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Exploitation des données tout au long des 3 années.

Publication en mars de chaque année des résultats associée à une présentation officielle.

Organisation d'un évènement annuel autour du thème de l'immobilier d'entreprise.

Renforcement du partenariat technique avec la Métropole au bénéfice de la démarche et de sa visibilité.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.

CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Agences immobilières spécialisées dans l'immobilier d'entreprises.

EVALUATION

Intégration de Dijon Métropole dans les travaux réalisés chaque année sur l'observatoire et évolution des contenus de l'outil en fonction des besoins de l'agglomération et de la faisabilité.

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

RENFORCER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE DE DIJON.

E.A 1.4.2

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Le renforcement de l'attractivité du centre-ville de Dijon et de son offre commerciale constitue une priorité pour la Métropole.

Il convient, pour atteindre cet objectif, d'être en capacité de proposer une offre immobilière adaptée aux critères des enseignes et d'être en mesure de la valoriser auprès des développeurs.

Objectifs :

Développer et diversifier l'offre commerciale du centre-ville de DIJON

Promouvoir la Métropole auprès des investisseurs, développeurs d'enseignes et porteurs de projets.

Contenus :

- Mise en place d'une veille sur les enseignes et les nouveaux concepts commerciaux et de services
- Élaboration de supports de communication valorisant le centre-ville.
- Développement d'un espace de promotion du territoire sur le site investincotedor.fr à l'intention des développeurs.
- Structuration de l'accueil des développeurs d'enseignes et des investisseurs (individuel/groupes/workshop),
- Collaboration technique avec la Métropole sur les projets potentiels de développement foncier du centre-ville en matière de commerce,
- Structuration d'un réseau d'influenceurs et de greeters en lien avec les acteurs du tourisme (OT, clubs hôteliers...) pour positiver l'image du centre-ville auprès des développeurs et des investisseurs.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes	12 000 € (20 j)	10.200 € (17 j)	7 800 € (13 j)
Débours / investissements	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Animation	10 500 € (17.5 j)	8.100 € (13.5 j)	10 500 € (17.5 j)
Total	28.500 €	24.300 €	24.300 €

CALENDRIER ENVISAGE :

2018, 2019, 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Professionnels de l'immobilier, développeurs d'enseignes etc...

EVALUATION

Mise en place d'un groupe de travail mixte, chargé du suivi de la démarche, de l'évaluation de ses résultats et l'évolution éventuelle des contenus.

CONFIDENTIAL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

VALORISATION NUMERIQUE DES OFFRES FONCIERES ET IMMOBILIERES DE L'AGGLOMERATION ET DES FILIERES D'EXCELLENCE

E.A 2.1

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

L'exposition numérique et professionnelle des opportunités foncières et immobilières constitue un pré-requis indispensable pour une métropole attractive.

La CCI dispose à travers son portail *investincotedor.fr* d'un moteur de recherche reconnu en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise avec un sourcing assuré auprès des professionnels et des collectivités.

La valorisation numérique des filières d'excellence d'un territoire donné constitue également un facteur d'attractivité important.

Objectifs :

Assurer une valorisation optimum de l'offre foncière et immobilière de la métropole en mettant à la disposition des sites de marketing territorial de la collectivité son moteur de recherche.

Promouvoir à travers une communication numérique efficace et dans le cadre d'une réflexion collaborative les filières d'excellence de l'agglomération.

Partager l'ensemble de ces contenus entre CCI et Métropole.

Contenus :

- Incrémentation et gestion de la base de données unifiée (foncière et, immobilière) par la CCI 21.

- Construction de tuiles dédiées aux filières phares (description, cartographie, interview, portraits d'entreprises, etc ...) en lien avec les principaux acteurs de chacun des secteurs d'activités.

- Promotion numérique économique de ces tuiles à travers notamment les réseaux sociaux
- Travaux en commun avec les services de la Métropole pour la mise en ligne de l'offre publique.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Apport Base De Données	5.000 €	5.000 €	5.000 €
Animation	7.200 € (12 j)	6.000 € (10 j)	3.600 € (6 j)
Total	12.200 €	11.000 €	8.600 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Etude de faisabilité technique et financière : 1^{er} semestre 2018.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Dijon Métropole :
- Observatoire, urbanisme, développement économique, SPLAAD.
Partenaires de l'immobilier d'entreprises

EVALUATION

Bilan réalisé chaque fin d'année par les 2 partenaires sur les travaux conduits par la CCI au bénéfice de la Métropole sur la thématique : gestion base de données foncières et immobilières, démarches de promotions numériques réalisées, etc ...

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

**AGIR EN FAVEUR DE « JUST DIJON »
MARKETING TERRITORIAL ET PROSPECTION SALONS.**

E.A 2.2

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Le développement économique exogène de la Métropole est construit autour de ses filières d'excellence et la valorisation des atouts de l'agglomération sur des salons professionnels et thématiques.

Objectifs :

Démultiplier la visibilité et la notoriété de la Métropole sur les salons traditionnels (SIMI, MIPIM, MAPIC) et sur des salons professionnels clés pour l'agglomération.

Conforter cet axe de développement avec la participation à ces salons du partenaire économique de la Métropole : la CCI 21.

Contenus :

Identification et ciblage concerté de salons, congrès, RDV professionnels nationaux et internationaux en fonction de la stratégie retenue autour des filières d'excellence.

Moyens humains techniques dédiés par la CCI en appui à la Métropole sur les salons où la collectivité expose.

- Répartition du visitorat de salons sans exposition de la Métropole et reportings croisés.

- la CCI apporte la conception pour les salons de fiches « Opportunités d'implantation » et de fiches « Potentiels Business » autour des secteurs porteurs sur la Métropole (Numérique / Smart City, santé, agroalimentaire) et le cas échéant sur d'autres secteurs d'activités.

MAITRISE D'OUVRAGE :

Dijon Métropole.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes	7.200 € (12 j)	7.200 € (12 j)	7.200 € (12 j)
Débours / investissements			
Animation	18.000 €	18.000 €	18.000 €
Total	25.200 €	25.200 €	25.200 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Déjà réalisé en mars 2018 sur le SIMI.
2019 – 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Groupements d'entreprises sur salons professionnels

EVALUATION

Bilan en fin d'année sur le nombre de salons assurés en communs (exposants), sur le visitorat partagé d'autres salons, et sur le suivi des contacts pris à l'issue de ces salons.
Evolutions et améliorations à apporter pour l'année suivante (nouveaux salons, etc ...).

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiche action 2018/2020

TITRE DE L'ACTION :

DEVELOPPER LES COOPERATIONS INTERNATIONALES EN S'APPUYANT SUR LES RELATIONS PRIVILEGIEES DE LA VILLE DE DIJON

E.A 2.5

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Objectif :

S'appuyer sur les échanges diplomatiques et culturels pour favoriser aussi des échanges économiques lorsque cela est possible.

A partir du programme de déplacements du Président de la Métropole à l'étranger, la CCI Côte-d'Or peut proposer une délégation de dirigeants d'entreprises qui peuvent être intéressés par la destination suivant leur développement à l'export, ou la structure d'actionnaires de leur entreprise.

Réciproquement, lorsque le Président de la Métropole reçoit des délégations étrangères, la CCI Côte-d'Or peut associer quelques dirigeants d'entreprises ambassadeurs de la Métropole « Just Dijon », et qui peuvent trouver un intérêt à échanger avec les représentants de la délégation accueillie.

CCI International développe un programme de missions à l'étranger qui peuvent aussi intéresser le Président de la Métropole et/ou ses représentants.

Contenus :

partage entre les services des programmes de déplacement et de réception par le Président de la Métropole et/ou de ses représentants à 3 mois afin de pouvoir décider de la pertinence de la présence de dirigeants d'entreprise et de l'organiser.

CCI International fait part de son programme à 3 mois afin que la Métropole décide ou non de la pertinence de s'y associer ou non.

La CCI opère ensuite par l'identification des dirigeants potentiels ciblés, la préparation du déplacement ou de la réception, (traitement de données économiques, conception et rédaction des interventions des dirigeants, mise en relation avec les interlocuteurs étrangers).

MAITRISE D'OUVRAGE :

Dijon Métropole.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Animation	1.800 € (3 j)	1.800 € (3 j)	1.800 € (3 j)
Total	1.800 €	1.800 €	1.800 €

CALENDRIER ENVISAGE :

2018 – 2019 – 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

EVALUATION :

Rencontre annuelle entre la Métropole et la CCI Côte-d'Or pour mesurer l'impact de ces services et leur amélioration.

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

**FORMER A L'ACCUEIL DES TOURISTES : « JUST DIJON »
LA RELATION CLIENTS AU CŒUR DU SERVICE ET DE L'ATTRACTIVITE
TOURISTIQUE**

E.C 1.1

DESCRIPTIF DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS

Objectif : Former les professionnels du commerce et du tourisme à l'appropriation et la valorisation de produits locaux : patrimoine historique, gastronomique, architectural, culturel...

Méthode : Développer de nouvelles méthodes pédagogiques innovantes pour accompagner la formation des salariés (CDD, CDI, alternants ...) et des dirigeants, dans le domaine de la relation entreprise, afin de répondre aux enjeux de développement économique de ces dernières, introduire de nouvelles méthodes participatives et numériques (jeux d'entreprises, MOOC, e-learning ...).

Cible : une cinquantaine de professionnels par an
Innovation et R&D pédagogique
Promotion des formations auprès des entreprises.

MAITRISE D'OUVRAGE :

Le centre de formation professionnelle de la CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Coût annuel : **36 000 euros HT**

dont :

- Ingénierie de projet : 10 jours x 600 € = 6 000 €
- Outils pédagogiques innovants : 20 000 €
- Promotion / commercialisation : 10 000 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Démarrage second semestre 2018 (*à confirmer suivant partenariat avec Créativ'*).

1^{er} cycle : 2018 - 2020

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80%.

CCI Côte-d'Or : 20%.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

CREATIV – campus des métiers et des qualifications de l'alimentation, du goût et du tourisme porté par Créativ' et labellisé en février 2017.

Clubs Hôteliers

Unions commerciales

EVALUATION

Bilan d'évaluation des séances de formation

Bilan annuel

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

**ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS D'ENTREPRISE DE LA METROPOLE SUR LE
VOLET DE LA GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES.**

E.C 1.2

DESCRIPTIF DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS

Objectif : Accompagner les dirigeants d'entreprise pour anticiper les mutations actuelles et futures, de mener une réflexion sur l'adaptation des emplois et des compétences, d'apporter un soutien technique RH, de valoriser les bonnes pratiques afin d'en faciliter le transfert, de créer du lien et des échanges entre les entreprises, afin de favoriser leur pérennisation et leur développement, dans un objectif de compétitivité et de digitalisation de leurs métiers de leurs pratiques RH.

Cible : les 6 Clubs de l'agglomération, soit 600 entreprises adhérentes pour 18 000 salariés

Méthode : Les actions seront centrées sur la montée en compétences des dirigeants et de leurs managers sur la question de la gestion des compétences et leurs connaissances des pratiques RH centrées sur la digitalisation, la sécurisation des parcours professionnels en favorisant la qualité de l'emploi (organisation du travail, santé, gestion des générations, bien-être au travail ...), l'adaptation des compétences des salariés afin de répondre aux évolutions des métiers, en particulier avec l'introduction du numérique dans les entreprises.

Information et conseil auprès des dirigeants

Diagnostic RH, en particulier sur les impacts de la numérisation dans les organisations de travail

Accompagnement et mise en réseau avec les experts du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE :

Animation conduite par un professionnel de la CCI21 maîtrisant les aspects RH pour informer, conseiller et accompagner les dirigeants, mise en relation avec les acteurs experts du territoire sur le volet emploi/formation, partenariat renforcé avec CREATIV dans le cadre de projets de digitalisation des pratiques RH.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Coût annuel : **58 000 € HT**

dont :

- Une animation RH : 20 jours = 12 000 € HT
- Diagnostics RH sur la transition numérique : 10 diagnostics = 36 000 € HT
- Accompagnement RH à la transition numérique : 10 000 € HT.

CALENDRIER ENVISAGE :

Démarrage fin 2018/début 2019.

1^{er} cycle : 2018 - 2020

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

METROPOLE : 80%

CCI Côte-d'Or : 20%

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Ensemble des acteurs experts de l'emploi, de la formation, de la qualité de vie au travail : pôle emploi, APEC, Mission Locale, ARACT, AIST, OPCA, CREATIV, ...

EVALUATION

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

FAVORISER LA RELATION « JEUNE – ENTREPRISE »

E.C 1.2

DESCRIPTIF DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS

Objectif : Le projet « Relation Jeune-Entreprise » a pour ambition de permettre une orientation éclairée et choisie des jeunes et ainsi faciliter l'intégration durable des jeunes dans les entreprises. Pour cela, ce projet se fixe comme objectifs de :

- démystifier le monde économique en améliorant la connaissance de l'entreprise, ses métiers, ses codes, les formations et les débouchés ;
- favoriser les échanges entre les jeunes et les professionnels ;
- placer les acteurs au centre du projet : jeunes, parents, entreprises ;
- être innovant en abordant la relation Jeune-Entreprise de manière moins académique et plus proche des attentes des publics, notamment via les nouveaux modes de communication.

Cible : Les jeunes scolarisés ou suivis par la Mission Locale, leurs parents, les entreprises

Méthode : Le projet « Relation Jeune-Entreprise » se compose de trois nouvelles actions innovantes et complémentaires, de part leur approche ou le public cible.

1/ la création et l'animation d'une chaîne YouTube dédiée à la relation Jeune-Entreprise pour donner la parole aux jeunes : plébiscités et réalisés par les jeunes eux-mêmes, les contenus visuels ainsi créés donneront aux messages une crédibilité accrue. Outre l'avantage de capter l'attention des jeunes en utilisant les modes de communication actuels, la chaîne YouTube aura une vocation formatrice puisque l'intégralité des reportages sera réalisée par les jeunes.

2/ la création d'une plateforme en ligne (annuaire) identifiant les entreprises qui accueillent régulièrement des stagiaires pour favoriser les immersions en entreprise : Le stagiaire aura ensuite la possibilité de laisser un commentaire et une note sur l'entreprise d'accueil. La compilation de tous ces avis jouera le rôle de « label qualité » des entreprises où il fait bon effectuer un stage. Afin d'aider l'entreprise dans sa recherche de stagiaires, un service personnalisé d'accompagnement au recrutement de stagiaires lui sera proposé.

3/ la création d'un Club des Parents pour améliorer la connaissance du tissu économique local, de la diversité des métiers et des secteurs porteurs d'emploi : Quel métier choisir? Comment accompagner son enfant? Le Club aura vocation à apporter des informations à ces questions mais aussi de former un groupe de parole permettant aux parents d'échanger sur des problématiques communes. Un relai via les médias sociaux permettra également d'augmenter la communauté des parents au-delà du Club et de diffuser l'information.

MAITRISE D'OUVRAGE :

Animation conduite par deux professionnels de la CCI21 aux profils différents :

- un Community manager
- un Animateur RH

Partenariats envisagés avec les Missions Locales, les CIO, le CRIJ, CREATIV, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les Fédérations de Parents d'élèves.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Coût annuel pour 2019 : **164 000 € TTC**

dont :

- Un animateur RH : 1 ETP = 50 000 € TTC
- Un Community manager : 0.8 ETP = 36 000 € TTC
- Communication : 22 400 € TTC
- Prestations diverses : 20 000 € TTC
- Charges fixes de fonctionnement : 18 000 € TTC
- Locations, maintenance : 7 000 € TTC
- Déplacement, réception : 7 000 € TTC
- Achats et fournitures : 3 600 € TTC

CALENDRIER ENVISAGE :

Démarrage au 1^{er} janvier 2019.

1^{er} cycle : 2019 - 2020

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

FSE : 43% - 71 912 €

REGION : 20% - 32 000 €

REVITALISATION : 13% - 21 000 €

METROPOLE : 12% - 20 000 €

CCI Côte-d'Or : 12% - 19 088 €

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Ensemble des acteurs experts de l'orientation, de l'emploi, de la formation, notamment : Missions Locales, les CIO, le CRIJ, CREATIV, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les Fédérations de Parents d'élèves

EVALUATION

Bilan annuel entre les partenaires Métropole et CCI Côte-d'Or

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiche action 2018/2020

TITRE DE L'ACTION :

FAIRE DAVANTAGE TRAVAILLER LES ENTREPRISES LOCALES

E.P 1.3

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Donner aux entreprises locales les moyens de pouvoir répondre à la commande publique.

Objectif : former les entreprises aux méthodes de réponse aux marchés publics et apporter à la Métropole la connaissance du tissu d'entreprises susceptibles de répondre afin de promouvoir le « sourcing » local.

La CCI Côte-d'Or propose aux entreprises des séances d'ateliers de sensibilisation à la réponse aux appels d'offre publics.

La CCI Côte-d'Or peut proposer des « formations numériques » pour apprendre à répondre à ces marchés et travailler avec des systèmes de facturation en ligne.

Dijon Métropole peut identifier les entreprises locales en capacité à répondre à leur commande par la connaissance du fichier d'entreprises mis à jour par la CCI Côte-d'Or.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Animation	1.800 € (3 j)	1.800 € (3 j)	1.800 € (3 j)
Total	1.800 €	1.800 €	1.800 €

CALENDRIER ENVISAGE :

1 atelier en 2018.
2 ateliers en 2019.
2 ateliers en 2020.
Plan de Formation suivant la demande des entreprises.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Les services de la CCI 21, ainsi que les services de Dijon Métropole.

EVALUATION :

Un questionnaire de satisfaction à l'issu des ateliers réalisés,
Une note d'observation sera mise à jour annuellement et remise aux partenaires.

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

FEDERER LES TPE DU CENTRE VILLE ET DES QUARTIERS A TRAVERS DES ACTIONS COLLECTIVES POUR AUGMENTER LEUR VISIBILITE.

E.P 2.2

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La démarche collective de fédération de TPE commerciales à travers leur adhésion et leur participation active à la vie d'unions commerciales est essentielle pour le devenir des centre-ville et des quartiers marchands.

La CCI Côte-d'Or accompagne techniquement ces unions commerciales sur des démarches d'animation et de professionnalisation depuis de nombreuses années.

La Métropole accompagne elle financièrement pour les mêmes raisons l'association « Shop' In Dijon ».

Ces soutiens sont d'autant plus prégnants que les TPE doivent s'adapter rapidement à des évolutions considérables de comportements de la clientèle dues en grande partie à la révolution numérique.

Objectif :

Continuer à assurer cet accompagnement technique auprès de Shop' In Dijon et des unions commerciales de quartiers, et disposer sur la Métropole d'un tissu d'associations commerciales actives et pertinentes dans les actions/opérations proposées aux adhérents susceptibles de maintenir et développer la clientèle.

Contenu :

Suivi d'une dizaine d'unions commerciales et accompagnements techniques notamment sur les thématiques numériques, qualité, développement durable et sécurité.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or / villes de l'agglomération / Métropole.

CALENDRIER ENVISAGE :

2018, 2019, 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : pas de financement supplémentaire.
CCI Côte-d'Or : pas de financement supplémentaire.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Dijon Métropole, communes de l'agglomération, Shop' In Dijon, unions commerciales de quartiers.

EVALUATION

Annuelle sur deux temps :
une première évaluation entre la Métropole et la CCI Côte-d'Or,
et une évaluation avec les associations engagées pour une synthèse générale.

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

PROFESSIONNALISATION DES TPE DE LA METROPOLE.

E.P 2.3

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Depuis de nombreuses années les centres villes marchands rencontrent des difficultés économiques inhérentes à un contexte concurrentiel global qu'il convient de combattre. Le développement de l'offre commerciale de périphérie, la tertiarisation des centres villes, la montée en puissance du e-commerce, ou bien encore l'accès des centres rendu difficile aux véhicules sont autant de facteurs qui contribuent à de possibles pertes de marché pour les TPE.

La pérennité de cette offre commerciale de centre-ville passe un travail en profondeur sur la professionnalisation des TPE sur des thématiques essentielles à leur positionnement mais aussi sur leur environnement.

Objectif :

Différencier le commerce indépendant de la concurrence en travaillant sur l'accueil de la clientèle et la relation client avec le dispositif PREFERENCE COMMERCE outil d'évaluation et de mesure de la qualité de l'accueil de la clientèle locale et touristique.

Valoriser les entreprises lors d'une soirée labellisation et une communication grand public

Poursuivre et accentuer le travail réalisé sur la sécurité avec la gestion du dispositif ALERTE COMMERCE et mobiliser plus régulièrement les TPE sur la thématique.

Contenu :

Labelliser « **PREFERENCE COMMERCE** » sur l'agglomération 40 entreprises en 2018 et en 2019, et 50 TPE en 2020.

Gestion au quotidien du dispositif « **ALERTE COMMERCE** » et organisation d'une manifestation annuelle mobilisatrice avec les partenaires (Police Nationale, Tranquillité Publique) sur la thématique « sécurité ».

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes	0 €	0 €	0 €
Débours / investissements :			
- Qualité : PREFERENCE COMMERCE	6 500 €	10.000 €	8 000 €
- Sécurité : ALERTE COMMERCE	1.700 €	1.700 €	1.700 €
Animation :			
- Qualité : PREFERENCE COMMERCE	24.000 € (40j)	24.000 € (40j)	37.500 € (62,5j)
- Sécurité : ALERTE COMMERCE	2.400 € (4 j)	2.400 € (4 j)	2.400 € (4 j)
Total	34.600 €	38 100 €	49.600 €

CALENDRIER ENVISAGE :

2018, 2019, 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

TPE commerciales concernées par les dispositifs mis en place.

METROPOLE : 20 %

CCI Côte-d'Or : 80 %

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Shop'In Dijon, unions commerciales de quartiers.

EVALUATION

Réalisation chaque fin d'année d'un bilan quantitatif et qualitatif partagé par les 2 partenaires et susceptible d'influer sur les objectifs de l'année suivante.

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS AUX CHANGEMENTS D'HABITUDES DE CONSOMMATION.

E.P 2.4

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La relation business to consumer (BtoC) est structurellement affectée par des modifications profondes des habitudes de consommation de la clientèle, l'avènement des outils numériques mais aussi par les évolutions physiques des centres villes et les déplacements associés.

Les TPE commerciales ont besoin d'un suivi et d'une valeur ajoutée technique sur ces sujets afin de garantir une meilleure adaptation de leur offre marchande.

Objectif :

Accompagner les TPE dans ces mutations profondes en les informant de ces évolutions et en leur permettant de les anticiper.

Contenu :

Organiser un **cycle de manifestations annuelles** sur ces thématiques de type conférence/table ronde avec l'intervention d'experts venant témoigner sur différents sujets comme :

- les nouvelles habitudes de consommation
- l'impact du numérique sur les habitudes de consommation
- l'évolution des centres villes marchands
- les ouvertures dominicales des commerces.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes	0 €	0 €	0 €
Débours / investissements	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Animation	2 400 € (4 j)	2 400 € (4j)	2 400 € (4j)
Total	4 400 €	4 400 €	4 400 €

CALENDRIER ENVISAGE :

2018, 2019, 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 20 %.
CCI Côte-d'Or : 80 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Shop'In Dijon, Unions Commerciales de quartiers.

EVALUATION

Echanges avec la collectivité sur la qualité de la manifestation à l'issue de chacune d'entre elles, et exploitation du questionnaire Qualité retourné par les participants.



CONFIDENTIAL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

STRUCTURATION DU COMMERCE DE PROXIMITE SUR LA METROPOLE.

E.P 2.5

Constat :

Les communes de l'agglomération dijonnaise ont pour la plupart d'entre-elles des projets d'aménagement de leur cœur de ville et de restructuration de leurs polarités commerciales parfois dans des quartiers « Politique de la Ville ».

Certaines ont également des projets s'inscrivant dans le cadre de la planification d'éco-quartiers.

Tous ces projets structurants nécessitent un accompagnement technique conséquent.

Objectif :

Contribuer à la réussite de ces projets de restructuration de polarités commerciales et de création d'éco-quartiers par un apport technique à forte valeur ajoutée.

Contenu :

Assistance à maîtrise d'ouvrage Commerce aux Villes et à la Splaad dans le cadre de restructuration ou de création de nouveaux quartiers.

Expertise apportée permettant d'évaluer le potentiel de consommation et la faisabilité d'un projet.

Proposition d'une offre commerciale adaptée et d'un plan de merchandising.

Cet appui est indispensable notamment dans le cadre de la planification d'éco-quartiers ou de restructuration de polarités commerciales dans les Quartiers Politique de la Ville.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Au cas par cas, sur devis, en fonction des projets.

CALENDRIER ENVISAGE :

2018, 2019, 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Suivant devis

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

SPLAAD, communes de l'agglomération, cabinets d'études etc.

EVALUATION

Information faite chaque fin d'année à Dijon Métropole du contenu des travaux menés par la CCI 21, en partenariat avec la SPLAAD et les communes.

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

RENFORCER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DU TOURISME.

E.P 2.6

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La prochaine ouverture de la Cité de la Gastronomie, la reconnaissance des Climats Patrimoine Mondial de l'UNESCO et l'exceptionnel patrimoine historique de Dijon constituent autant de point forts pour le développement de la fréquentation touristique de la Métropole. L'ensemble des acteurs doivent être fédérés autour de ce seul objectif avec en filigrane la nécessité de mieux mesurer la fréquentation touristique et la fréquentation des établissements.

Objectif :

Etre relais à travers l'action menée par la CCI envers les professionnels et grâce à l'animation du Club Hôtelier Dijon Bourgogne très proactif, des projets/propositions de la Métropole et de l'EPIC en termes de promotion notamment.

Lancer les bases en lien avec l'Office de Tourisme et l'EPIC d'un observatoire partagé de la fréquentation touristique et des établissements.

Contenu :

Construction par la CCI d'une méthode de travail partenariale entre les professionnels et l'EPIC basée sur l'information et les échanges réciproques dans un rapport gagnant/gagnant au bénéfice de la fréquentation touristique de la Métropole.

Benchmarking réalisé par la CCI sur les observatoires existants, détermination des besoins et proposition de contenus pour l'agglomération sur la base de ces constats.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Etudes		8 400 € (14j)	8 400 € (14j)
Débours / investissements			
Animation	6 000 € (10j)	6 000 € (10 j)	6 000 € (10 j)
Total	6 000 €	14.400 €	14.400 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Suivi assuré le temps de la labellisation des destinations, soit jusqu'en 2020 sur une hypothèse de coût linéaire par année, sauf évolution du partenariat.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 20 %.
CCI Côte-d'Or : 80 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Les collectivités, les différents institutionnels du tourisme, les clubs hôteliers, l'association des Climats de Bourgogne et des intervenants techniques en fonction de l'actualité.

EVALUATION

Bilan en fin d'année entre les 2 partenaires de l'action menée par la CCI envers les professionnels et le Club Hôtelier Dijon Bourgogne pour favoriser les échanges avec la collectivité.

CONFIDENTIAL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

TRANSMISSION DES P.M.E. A ENJEU : DEVENIR PRO ACTIF ET CONSERVER LES SAVOIR FAIRE LOCAUX

E.P 3.1

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

L'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité à attirer de nouvelles entreprises mais elle repose aussi à la réussite de transmission d'entreprises « à enjeu » en attirant les talents d'entrepreneurs dont les potentiels vont permettre une croissance nouvelle de ces entreprises.

Objectifs :

Contribuer par une démarche proactive sur la transmission d'entreprise au maintien et au développement d'un tissu de PME performantes sur l'agglomération dijonnaise.

Détecter et accompagner les cédants d'entreprises pour le territoire de Dijon Métropole.

Favoriser la reprise de PME à enjeu par des repreneurs à fort potentiel.

Identifier et accompagner ces repreneurs.

Faire « matcher » PME et repreneurs à fort potentiel.

Contenu :

Cédants d'entreprises à enjeux :

- Construction d'une boîte à outils partagée entre les collaborateurs des 2 structures
- Formation / partage de la méthode
- Détection partagée des cédants
- Diagnostic transmissibilité (points forts, points faibles, argumentaire à développer face à un repreneur)
- Diffusion de l'information (Invest'in Côte-d'Or, TransEntreprise) et recherche proactive
- Suivi, accompagnement des cédants

- Partage de l'information et de l'évolution des dossiers entre CCI 21 et Dijon Métropole.

CONFIDENTIEL

Repreneurs à fort potentiel :

- Identification des potentiels du repreneur
- Mise en œuvre d'un parcours d'intégration au dispositif repreneur à potentiel avec présentation du projet devant un comité intégrant différents acteurs (expert-comptable, notaire, avocat, CCI 21 et Dijon Métropole)
- Partage de l'information et de l'évolution des dossiers entre CCI21 et Dijon Métropole
- Accompagnement sur le montage du financement de la reprise.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COÛT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Animation :	24 000 € (40 j)	40 200 € (67 j)	40 200 € (67 j)
Débours :	1 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL :	25 000 €	42 200 €	42 200 €

CALENDRIER ENVISAGE :

Mise en place 1^{er} semestre 2018.
Poursuite de l'action en 2019 et 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 80 %.
CCI Côte-d'Or : 20 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Ordres des experts comptables, des notaires, des avocats
Fédération Française des Banques
CPME, MEDEF, FFB, IUMM
CRA.

EVALUATION

Mesure des résultats obtenus annuelle, et à l'issue des 3 années en termes de repreneurs à potentiels identifiés et d'emplois maintenus à travers des PME transmises.

CONFIDENTIEL

PARTENARIAT ECONOMIQUE CCI 21 / DIJON METROPOLE

Fiches-Actions 2018 / 2020

TITRE DE L'ACTION :

SOUTENIR L'INITIATIVE ENTREPRENARIALE GRACE AU FINANCEMENT PARTICIPATIF LOCAL

E.P 3.2

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Le financement participatif permet d'offrir une visibilité sur les projets locaux et sert d'effet de levier auprès des autres acteurs financiers pour soutenir les projets. Depuis 2017, la CCI Côte-d'Or anime une plateforme « CO CCI GO » complémentaire des outils existants. Pour la Métropole, cet outil numérique offre une visibilité supplémentaire d'une « Métropole digitale et solidaire » en faveur de l'initiative économique.

Objectifs :

Faire connaître la plateforme et renvoyer les porteurs de projet sur le site afin d'offrir le plus de chances possibles aux porteurs de projet de trouver un soutien dans leur prise de risque.

Inciter au parrainage de start-up par de grandes entreprises.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2018	2019	2020
Animation :	18 jours 10 800€	20 jours 12 000€	20 jours 12 000€
Débours :	Suivant événement commun	Idem	idem
TOTAL :	10 800 €	12 000€	12 000€

CALENDRIER ENVISAGE :

Déploiement en 2018 – 2019 – 2020.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Métropole : 20 %.
CCI Côte-d'Or : 80 %.

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Les acteurs de la création d'entreprise, Village By CA, Réseau Initiative, Réseau Entreprendre.

EVALUATION

Point annuel de suivi.

	2018			2019			2020			
	% Métropole	% CCI Cote d'Or	Total	% Métropole	% CCI Cote d'Or	Total	% Métropole	% CCI Cote d'Or	Total	
EA 1.1	3 360 €	840 €	4 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
EA 1.2.1	8 880 €	2 220 €	11 100 €	9 360 €	2 340 €	11 700 €	0 €	0 €	0 €	
EA 1.2.2	2 160 €	540 €	2 700 €	26 880 €	6 720 €	33 600 €	24 720 €	6 180 €	30 900 €	
EA 1.2.3	37 760 €	9 440 €	47 200 €	24 800 €	6 200 €	31 000 €	44 800 €	11 200 €	56 000 €	
EA 1.3.1	0 €	0 €	0 €	7 900 €	7 900 €	15 800 €	0 €	0 €	0 €	
EA 1.3.2	7 700 €	7 700 €	15 400 €	0 €	0 €	0 €	7 700 €	7 700 €	15 400 €	
EA 1.4.1	21 880 €	5 470 €	27 350 €	23 640 €	5 910 €	29 550 €	23 640 €	5 910 €	29 550 €	
EA 1.4.2	22 800 €	5 700 €	28 500 €	19 440 €	4 860 €	24 300 €	19 440 €	4 860 €	24 300 €	
EA 2.1	9 760 €	2 440 €	12 200 €	8 800 €	2 200 €	11 000 €	6 880 €	1 720 €	8 600 €	
EA 2.2	12 600 €	12 600 €	25 200 €	12 600 €	12 600 €	25 200 €	12 600 €	12 600 €	25 200 €	
EA 2.5	1 440 €	360 €	1 800 €	1 440 €	360 €	1 800 €	1 440 €	360 €	1 800 €	
Total	128 340 €	47 310 €	175 650 €	134 860 €	49 090 €	183 950 €	141 220 €	50 530 €	191 750 €	551 350 € Attractivité
EP 1.3	1 440 €	360 €	1 800 €	1 440 €	360 €	1 800 €	1 440 €	360 €	1 800 €	
EP 2.2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
EP 2.3	6 920 €	27 680 €	34 600 €	7 620 €	30 480 €	38 100 €	9 920 €	39 680 €	49 600 €	
EP 2.4	880 €	3 520 €	4 400 €	880 €	3 520 €	4 400 €	880 €	3 520 €	4 400 €	
EP 2.5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Sur devis
EP 2.6	1 200 €	4 800 €	6 000 €	2 880 €	11 520 €	14 400 €	2 880 €	11 520 €	14 400 €	
EP 3.1	20 000 €	5 000 €	25 000 €	33 760 €	8 440 €	42 200 €	33 760 €	8 440 €	42 200 €	
EP 3.2	2 160 €	8 640 €	10 800 €	2 400 €	9 600 €	12 000 €	2 400 €	9 600 €	12 000 €	
Total	32 600 €	50 000 €	82 600 €	48 980 €	63 920 €	112 900 €	51 280 €	73 120 €	124 400 €	319 900 € Proximité
EC 1.1	28 800 €	7 200 €	36 000 €	28 800 €	7 200 €	36 000 €	28 800 €	7 200 €	36 000 €	
EC 1.2	46 400 €	11 600 €	58 000 €	46 400 €	11 600 €	58 000 €	46 400 €	11 600 €	58 000 €	
EC 1.3	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
Total	75 200 €	18 800 €	94 000 €	75 200 €	38 800 €	114 000 €	75 200 €	38 800 €	114 000 €	322 000 € Compétences
										1 193 250 €
Total	236 140 €	116 110 €	352 250 €	259 040 €	151 810 €	410 850 €	267 700 €	162 450 €	430 150 €	1 193 250 €